

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	18	18 + 4

Date de convocation
7 décembre 2022

Date d'affichage
8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Géraldine PÉREE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Jean-Yves BRUNEAU représentée par Denis PHILIPPE, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Véronique STOLTZ représentée par Liliane VOYARD, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Marché d'entretien des locaux

N° de délibération : 20221251

Le Maire expose :

Le marché de nettoyage de locaux arrivant à échéance, la commune a relancé un appel à candidature au dernier trimestre 2021 et la société AG Net a été retenue.

Toutefois, après analyse des coûts en forte progression, il s'est avéré d'une part que les prestations exceptionnelles liées à la crise sanitaire ont été intégrées par erreur dans le cahier des charges et d'autre part que l'ensemble des locaux n'étaient pas concernés par ce marché. Les locaux de l'école primaire et de la médiathèque faisaient l'objet d'un marché distinct attribué à l'entreprise New Propreté.

Le marché de nettoyage des écoles arrive à échéance le 31 décembre 2022. Nous avons donc résilié par anticipation celui des autres locaux communaux et relancé une nouvelle consultation, globale, comprenant une analyse des besoins mise à jour.

La consultation a été lancée le 5 décembre et la commission MAPA s'est réuni le 9 décembre. Trois entreprises ont répondu à la consultation.

Après analyse et au vu des critères de jugement, la commission propose au conseil municipal d'attribuer le marché à la société LUSTRAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à compter du 1^{ER} janvier 2023 le marché d'entretien des locaux à la société LUSTRAL pour un montant annuel prévisionnel de 34 941,68€HT par an

DIT que le marché pourra être renouvelé expressément, deux fois pour une durée d'un an, sans dépasser la durée de trois ans.

AUTORISE M. le maire à signer à signer le contrat et tout avenant rendu nécessaire au cours de l'exécution du marché.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
18	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

